



Vacance de poste

L'administration communale de Groussbus-Wal se propose d'engager
pour les besoins de son service de régie

un salarié à tâche manuelle (m/f)

Ce poste d'ouvrier communal polyvalent comprendra l'ensemble des travaux incombant au service de régie.

Conditions et profil requis :

- Degré d'occupation : 100 % - CDI (40 heures hebdomadaires)
- Avoir une pratique professionnelle sera considérée comme un avantage
- Être en possession des permis du conduire de la catégorie B (transmission manuelle), de préférence de la catégorie BE. Le permis de conduire de la catégorie C1E peut constituer un avantage ; sinon, il devra être obtenu dans un délai maximal de deux ans à partir de l'engagement.
- Niveau de qualification : être au moins détenteur d'un DAP (ancien CATP), de préférence dans le domaine de la gestion et de l'entretien des espaces verts
- Rémunération : groupe de salaire E suivant convention collective en vigueur
- Travaux de permanence et service hivernal impliquant des horaires irréguliers temporaires
- Familiarisation avec la manipulation de tracteurs agricoles/industriels
- Avoir le sens de l'organisation et d'initiative
- Travailler de manière autonome et savoir s'organiser tout en rendant compte au supérieur hiérarchique
- Avoir un sens des responsabilités, de discrétion et un bon esprit d'équipe
- Faire preuve de flexibilité
- Être disponible, fiable et motivé
- Disposer de bonnes aptitudes manuelles
- Être un modèle en matière de respect, d'efficacité, de ponctualité et d'engagement
- Être en possession des droits civiques
- Maîtriser la langue luxembourgeoise
- Avoir les aptitudes physiques et morales nécessaires

Missions :

De manière générale, le poste comprendra l'ensemble des travaux incombant au service de régie.

En fonction des nécessités du service, le salarié pourra être affecté par son supérieur hiérarchique, respectivement sur décision des autorités communales compétentes, à d'autres tâches, équipes ou services de l'administration communale, pour autant que ces tâches soient compatibles avec sa fonction, ses qualifications et le cadre contractuel applicable. Cette affectation pourra intervenir de manière temporaire ou durable en fonction des besoins du service.

Plus précisément, en matière de gestion et d'entretien des espaces verts, il comprendra notamment les missions suivantes :

Entretien, embellissement et exécution des travaux

- Assurer l'entretien des espaces verts
- Surveiller l'état des plantations et intervenir en cas de besoin
- Participer à l'embellissement de la commune en réalisant des compositions et arrangements floraux
- Appliquer des techniques d'horticulture et de floriculture adaptées aux saisons
- Exécuter les tâches journalières selon le planning établi
- Travailler en équipe et collaborer efficacement avec les collègues

Organisation, sécurité et engagement professionnel

- Utiliser et entretenir les véhicules, outils et équipements mis à disposition
- Respecter les règles de sécurité et signaler tout incident ou accident
- Assurer le suivi administratif de base
- Faire preuve de flexibilité et accepter une affectation temporaire dans d'autres équipes si nécessaire
- Adopter un comportement professionnel exemplaire
- Promouvoir un environnement de travail respectueux et l'égalité entre femmes et hommes
- Participer aux permanences saisonnières ainsi qu'au service hivernal
- Suivre obligatoirement les formations, instructions et recyclages organisés ou prescrits par l'administration communale en lien avec les besoins du service, la sécurité et l'utilisation des véhicules, machines ou équipements

Compétences techniques

- Savoir appliquer les normes et la réglementation en vigueur (sécurité, accessibilité, etc.)
- Connaître le fonctionnement des communes et les processus décisionnels
- Connaître les processus et procédures internes à l'administration
- Maîtriser les techniques d'entretien des espaces verts
- Appliquer les connaissances en horticulture et en floriculture
- Savoir réaliser des compositions florales et des plantations
- Savoir utiliser l'outillage horticole et conduire des véhicules utilitaires
- Disposer d'une vue d'ensemble du matériel, des outils et de l'outillage utilisés
- Assurer une utilisation adéquate et sécurisée des équipements
- Connaître et utiliser les outils et l'outillage nécessaires aux missions

Les demandes d'emploi/lettres de motivation, accompagnées obligatoirement :

- d'un extrait récent de l'acte de naissance (< 3 mois)
- d'un extrait récent du casier judiciaire (bulletin n°4 ; < 3 mois)
- d'une notice biographique détaillée avec photo récente (CV)
- des copies des certificats d'études et/ou de formation professionnelle
- des copies des bulletins scolaires de la dernière année d'études
- d'une copie du permis de conduire
- d'une copie de la carte d'identité ou du passeport

sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Groussbus-Wal (adresse postale : 1, rue de Bastogne ; L-9154 Grosbous) pour le **23 octobre 2026** au plus tard. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du processus de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Grosbous, le 3 octobre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins

Paul Engel, Christiane Thommes-Bach, Anne Steichen, Maggy Risch